

Groupe de Haute Montagne

(G.H.M.)

Association déclarée,

Siège social: 4 rue Guichard.

Paris 16^e.

Le 18 Août 1943

Adresser la correspondance:

179, rue de la Pompe, Paris 16^e.

Monsieur et Cher Camarade,

Matériel individuel.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les indications que la Fédération Française de la Montagne vient de nous adresser au sujet du matériel individuel pour les alpinistes :

"Chaussures. - 500 paires ont été distribuées. Une nouvelle tranche de 575 paires est en fabrication et sortira probablement sous peu. Dès à présent et jusqu'au 15 Septembre nous recevrons les demandes urgentes, que vous devrez faire établir obligatoirement suivant le modèle ci-joint N°1. Ces demandes devront être visées par vous et nous vous remercions attentif au fait que toute déclaration frauduleuse entraînerait des sanctions pour les coupables.

Nous n'examinons pas les demandes individuelles qui ne passeraient pas par une section ou une association. Les anciennes demandes non satisfaites sont périmées. Nous vous les retournons sous ce pli.

Ressemelages. - Nous comptons obtenir un certain nombre de bons de ressemelages de chaussures de montagne. Les demandes seront faites dans les mêmes conditions de délai et contrôle suivant modèle N° 2.

Cordes. - Des cordes d'attache en 10 m/m, (longueur 30 mètres) et des cordes de rappel en 8 m/m, (longueur 50 mètres), seront terminées dans un mois. Les demandes antérieures ou individuelles sont périmées. Chaque section ou association devra nous présenter pour le 15 Septembre une demande suivant le modèle N° 3 en limitant les besoins au strict minimum, la priorité étant accordée aux guides et porteurs brevetés, organisations de secours en montagne, puis aux alpinistes très actifs, moniteurs des écoles d'alpinisme ou d'escalade, chefs de cordées.

Piolets, crampons. - Ces articles sont de vente libre et il est possible de s'en procurer chez les principaux détaillants.

Clous. - Les clous sont également de vente libre et on peut s'en procurer chez divers détaillants. Toutefois la Fédération a fait mettre en fabrication des ailes de mouche pour les répartir entre les alpinistes des centres non approvisionnés normalement.

Espadrilles. - 1.800 bons d'espadrilles ont été répartis au cours de l'année.

Bas de laine. - 1.000 bons de bas de laine ont été également répartis depuis le 1er Janvier.

Demande de bon de ressemelage de chaussures de montagne.

(Fabrication..... (1)

Le soussigné déclare posséder une paire de chaussures de montagne dont l'état nécessite impérieusement un ressemelage.

Courses principales effectuées au cours de la dernière saison alpine (1943, ou antérieure dans les cas exceptionnels c'est à dire captivité, maladie, etc....)

- I
- 2
- 3

(Avec ou sans guide)

Motifs exceptionnels (s'il y a lieu).....

Certifié sincère et véritable
le (date).....

Avis et signature du Président de
Section ou d'Association
(Cachet de celle-ci)

Signature du demandeur:

.....

.....

Décision de la F.F.M. :

(1) marque de fabrique.